

ANNEXE B - PRIX**Instructions aux soumissionnaires :**

1. Le soumissionnaire doit remplir les tableaux **B1 ET B2** ci-dessous.
2. L'évaluation financière sera basée sur le total global de tous les éléments de chaque tableau.
3. Les prix doivent être indiqués en CAD, les taxes applicables exclues.

TABLEAU B1 : TARIFICATION DES SERVICES - COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION**TABLEAU B1**

Objet	Description	Unité de mesure	Prix par unité
Collecte et transport des déchets dangereux	Tarif forfaitaire - tout compris	Chaque	\$
Élimination des déchets dangereux	Déchets de concentrés d'or	Par kilogramme (Kg)	\$

TABLEAU B2 : CONTENEURS DE DÉCHETS DANGEREUX

Instructions aux soumissionnaires : Le soumissionnaire doit indiquer dans le tableau le pourcentage de réduction par rapport au prix catalogue publié pour les conteneurs de déchets dangereux. Le soumissionnaire doit joindre à son offre financière l'exemplaire le plus récent du prix catalogue publié par le fabricant. Les prix seront inclus dans l'évaluation financière.

TABLEAU B2

	Objet	Description	Unité de mesure	Réduction % <i>Instructions : Le soumissionnaire doit indiquer le pourcentage de réduction offert ci-dessous.</i>	Coût étendu <i>Calcul : Prix catalogue publié par le fabricant - % de réduction = prix</i>
1	Conteneurs de déchets dangereux	Les conteneurs de déchets dangereux (à l'exception des conteneurs délivrés gratuitement) doivent être vendus au prix catalogue (y compris, mais sans s'y limiter, les coûts de facturation, de transport, d'échange, de douane et de courtage) moins un pourcentage de réduction (%) (y compris les frais d'achat, la manutention et les marges bénéficiaires).	Chaque	%	Calcul : Prix catalogue publié par le fabricant moins (-) % de réduction = prix